

Récepissé de dépôt du dossier de déclaration constitutive d'une association à caractère politique (Parti de l'union arabe islamique démocratique)

Le ministre de l'intérieur atteste avoir reçu, ce jour 18 novembre 1989 à 15 heures, en application de la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989, un dossier de déclaration de l'association dénommée :

« PARTI DE L'UNION ARABE ISLAMIQUE DEMOCRATIQUE »

Siège social : Rue du marché, El Meniaa, Ghardaïa.

Déposé par: M. Khelil Belhadj, né le 01 janvier 1942 à Hassi El Gara, Ghardaïa.

Domicile: 4, Rue Taleb, Hassi El Gara, Ghardaïa.

Profession : Artisan.

Fonction : Président du parti.

La demande de déclaration est signée par les trois membres fondateurs suivants :

1) M. Khelil Belhadj, né le 01 janvier 1942, à Hassi El Gara, Ghardaïa.

Domicile: 4, Rue Taleb, Hassi El Gara, Ghardaïa.

Profession : Artisan.

Fonction : Président du parti.

2) M. Mohamed Abdelhakem, né le 01 janvier 1956, à El Meniaa, Ghardaïa.

Domicile : 34, Rue Ben Souici, Ghardaïa.

Profession : Fonctionnaire.

Fonction : Chargé de l'organique.

3) M. Mustapha Allane, né le 20 avril 1957 à El Meniaa, Ghardaïa.

Domicile : 1, Rue Allane Brahim, Hassi El Gara, Ghardaïa.

Profession : Commerçant.

Fonction : Chargé de l'orientation.

Le ministre de l'intérieur,
Mohamed Salah MOHAMMEDI.